



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1517

Schéma de référence
Pôle gare de Viry-Châtillon

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P ⁽²⁾		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr. ⁽¹⁾	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr. ⁽¹⁾	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr ⁽¹⁾	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Hay-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Hay-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr. ⁽¹⁾	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr ⁽¹⁾	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Hay-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr ⁽²⁾	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P ⁽³⁾		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

L'ambition du projet de PDUIF révisé en 2014 est d'offrir aux Franciliens, d'ici 2020, une qualité de service satisfaisante sur toutes les gares, quels que soient leur niveau de trafic et leur position sur les lignes.

Les pôles sont désormais répartis en 3 catégories (grands pôles de correspondance / pôles de desserte des secteurs denses / pôles d'accès au réseau ferré depuis les bassins de vie) et doivent répondre à des objectifs de qualité de service (information claire, continue, multimodale et multi-transporteurs, confort et sécurité, intermodalité et optimisation des correspondances, accessibilité vélos, etc.).

La mise en place d'un schéma de référence doit permettre de définir un programme d'actions qui réponde à ces objectifs de manière adaptée au contexte et aux enjeux spécifiques de chaque pôle.

C'est dans ce contexte que la Ville de Viry-Châtillon a décidé d'engager une démarche de pôle, en associant au comité de pôle (qu'elle pilote) :

- L'Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre (EPT12)** (qui prend en charge la maîtrise d'ouvrage des études avec l'appui d'Ile de France Mobilité et le secrétariat des comités de pilotage et comités techniques),
- **Ile de France Mobilités** (qui accompagne l'EPT 12 dans la démarche),
- les gestionnaires de voiries, maîtres d'ouvrage des opérations (l'EPT 12, la commune de Viry-Châtillon, le Conseil Départemental de l'Essonne)
- les maîtres d'ouvrage et exploitants de la gare (SNCF)
- les transporteurs bus (Transports Daniel Meyer)
- les propriétaires fonciers impactés par le projet de pôle

La démarche initiée par la Ville a donné lieu à la réalisation d'une étude de pôle, confiée à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Cette étude s'est déroulée en **4 phases** :

- 1/ la réalisation d'un diagnostic partagé ;
- 2/ l'élaboration de propositions d'aménagement ;
- 3/ le choix et le développement d'un scénario ;
- 4/ la validation et la formalisation du schéma de référence.

Cette étude répond aux objectifs généraux évoqués précédemment ainsi qu'aux objectifs spécifiques des « pôles d'accès au réseau ferré depuis les bassins de vie » ci-dessous (catégorie à laquelle appartient le pôle de Viry-Châtillon) :

- fiabiliser les accès par les modes motorisés (bus et voitures) ;
- améliorer les conditions d'attente ;
- bénéficier de correspondances trains-bus fiabilisées ;
- être informé en temps réel des temps d'attente ;
- pouvoir accéder aux lignes principales du réseau de bus en situation de mobilité réduite ;
- pouvoir accéder au pôle à pied et en vélo, y garer son vélo pour la journée en toute sécurité.

Le présent document formalise le projet de pôle de Viry-Châtillon. Il en constitue le schéma de référence, partagé et validé par l'ensemble des partenaires, ainsi que le programme pour les études opérationnelles qui suivront.

Le diagnostic du site soulève plusieurs enjeux majeurs qui ont guidé l'élaboration du scénario envisagé par la suite :

➔ Amélioration des accès, de l'intermodalité et de la visibilité de la gare

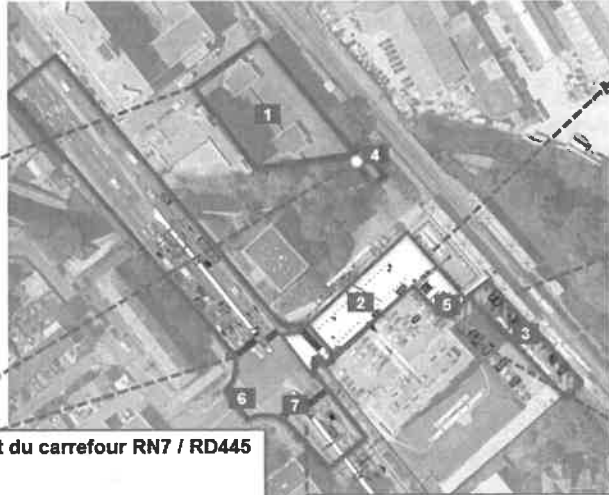
Ouverture de la gare à l'Est vers la RD931, vers la zone d'entreprise et la copropriété

Ouverture de la gare à l'Ouest vers la RN7

Renforcement de la signalétique et du jalonnement depuis l'extérieur et à l'intérieur de la gare (intermodalité train/bus, train/vélo, train/marche)

- **Amélioration de l'accessibilité des modes actifs**
Amélioration la qualité de l'espace public (en atténuant le caractère routier du pôle)
Amélioration la continuité des itinéraires piétons et cyclables jusqu'à la gare
- **Amélioration de l'accès à la gare en voiture**
Optimisation de l'utilisation du parc-relais et recentrage du stationnement lié à la gare au sein de ce parking
Identification d'une aire de Dépose Minutes
- **Renforcement du sentiment de sécurité au sein du pôle**
Sécurisation des passages souterrains
Sécurisation du parc-relais

Le projet de pôle proposé se décompose en 7 actions :



Action 1 – Parc-relais

Rénovation complète du parc-relais (200 places) et amélioration de ses accès.

Création de nouveaux services au sein du parc-relais : places réservées au covoiturage, 5 bornes de recharge électriques...

Le stationnement deviendra payant.

Action 2 – Parvis

Réaménagement du parvis de la gare et rénovation des passages souterrains d'accès à la gare

Action 3 – Parking copropriété

Réaménagement compensatoire du parking de la copropriété (lié à l'échange foncier Ville / Copropriété Les Noues de Seine)

Action 4 – Passerelle

Remplacement de la passerelle entre la gare et le parc relais rénové

Action 5 – Abri Véligo

Aménagement d'un abri vélos Véligo d'une trentaine de places

Action 6 – Réaménagement du carrefour RN7 / RD445 et des accès au P+R

Sécurisation et renforcement des traversées piétonne de surface de la RN7 avec des îlots refuge

Création d'un couloir bus vers la RD445 et repositionnement de l'arrêt de bus dans le couloir

Amélioration des accès au P+R depuis et vers RN7

Action 7 – Feux tricolores carrefour RN7 et accès au P+R

Optimisation des feux en coordination avec les aménagements de voirie et renforcement de l'éclairage du carrefour

Création de feux pour faciliter la réinsertion sur la RN7 en venant du P+R

Une estimation financière a été réalisée. Ces coûts devront être affinés au stade des études AVP. Le coût global du projet est de 3 257 553 € HT. Ce coût n'inclut pas les frais d'études complémentaires de MOE, MOA et CSPS.

	Total (HT)
Action 1 : Parc-relais (rénovation complète)	
Total (HT)	914 480,00 €
Action 2 : Aménagement du parvis de la gare y compris passage souterrain	
Total (HT)	615 539,00 €
Action 3 : Réaménagement du parking de la copropriété	
Total (HT)	163 371,00 €
Action 4 : Remplacement de la passerelle d'accès à la gare	
Total (HT)	236 463,00 €
Action 5 : Abri Véligo 30 places	
Total (HT)	55 200,00 €
Action 6 : Réaménagement de voirie carrefour RN7/RD445, couloir bus et arrêt, accès PIR	
Total (HT)	1 080 000,00 €
Action 7 : Modification des feux tricolores carrefour RN7/RD445 et accès P+R	
Total (HT)	192 500,00 €
Total projet HT	3 257 553,00 €

Un dossier de demande de subvention devra être déposé auprès d'IDFM pour chacune des actions sur la base des études AVP réalisées.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant les dispositions de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France.

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le schéma de référence du pôle gare de Viry-Châtillon, présenté ci-dessus.
2. Autorise le Président à solliciter les subventions au taux maximum auprès d'Ile-de-France Mobilités
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 54

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 02 juillet 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.